

Ville de Lewarde



Réf : 2025.10.05

106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@orange.fr

Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation Brocante de la châtaigne – Dimanche 12 octobre 2025

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues en raison de difficultés passagères,

Vu la demande effectuée par Madame Nina LAHSEN, Responsable du Comité d'Animations Lewardois, organisant une brocante, à l'occasion de la fête de la Châtaigne, le dimanche 12 octobre 2025 dans certaines rues de Lewarde,

Vu la perspective de réserver un espace pour accueillir les véhicules de sécurité (police, SAMU, pompiers...) en cas d'intervention d'envergure,

Vu l'avis favorable des services préfectoraux émis le 8 août dernier.

Arrête

Article 1^{er} :

La circulation et le stationnement des véhicules seront strictement interdits le dimanche 12 octobre 2025 de 4h00 à 20h00 dans le « délaissé » de la rue Famille Dervaux.

Article 2 :

Des panneaux d'interdiction de stationnement et/ou de déviation de circulation réglementaire matérialiseront ces dispositions qui seront également portées à la connaissance des habitants par voies postale et d'affichage.

Article 3 :

Seules seront autorisées à laisser stationner leurs véhicules les personnes qui auront obtenu une autorisation d'emplacement délivrée par les services de la mairie précisant le lieu exact de cet emplacement et le numéro d'immatriculation du véhicule concerné. Ces autorisations spéciales sont délivrées par la mairie à des fins médicales uniquement.

Article 4 :

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, à Monsieur Claude SOMBRES, Adjoint au Maire et à Madame Nina LAHSEN, Présidente du Comité d'Animations Lewardois.

Fait à Lewarde, le 3 octobre 2025

Alain BRUNEL
Maire de Lewarde